

Le SNUipp54, à sa demande, a été reçu par l'Inspecteur d'Académie mardi 15 septembre.

1) Le fonctionnement des instances paritaires :

Le mouvement

Le SNUipp54 a souhaité effectuer un bilan du mouvement 2015 avec l'IA afin de ne pas reproduire les nombreux dysfonctionnements constatés, forts préjudiciables aux collègues. Le SNUipp54 a rappelé qu'il ne s'inscrivait pas dans une posture de cogestion mais bien dans un rôle d'élu des personnels, afin de garantir un travail paritaire fondé sur l'équité et la transparence. Cela nécessite une méthode de travail qui permet aux représentants des personnels de remplir leur rôle : vérification, propositions, documents préparatoires à disposition dans des délais conformes au règlement, utilisation d'outils numériques adaptés...

Le SNUipp54 a aussi réaffirmé sa demande que la deuxième phase manuelle se tienne avant le départ en grandes vacances afin que tous les collègues puissent prendre contact avec leur nouvelle école. La 2^{ème} phase manuelle 2016 devra se dérouler dans le cadre d'un vrai travail paritaire. De plus « la cellule d'accueil info mobilité » doit pourvoir répondre aux appels téléphoniques et mails des collègues pendant la période de saisie des vœux. Le SNUipp54 a aussi demandé des précisions sur la politique départementale en termes d'échanges de poste par lettre de service.

Réponses de l'IA-DASEN : L'IA partage notre constat sur les dysfonctionnements et s'est engagé à améliorer les opérations du prochain mouvement. Si un consensus intersyndical est acté sur la manière d'effectuer la 2^{ème} phase manuelle, l'IA y donnera une suite favorable. Pour répondre aux questions récurrentes des collègues, l'IA propose de les rassembler sous la forme d'une foire aux questions-réponses. Il évoque la possibilité de redéfinir les points géographiques en les étendant au-delà des 3 circonscriptions concernées (ex : une commune de la circonscription de Jarny pourrait bénéficier de la majoration). Sur les échanges de service, une nouvelle règle a permis d'harmoniser les procédures entre les circonscriptions. L'autorisation est donnée par l'IA, s'il y a accord des deux personnels, et pour une durée limitée (un an, renouvelable deux fois).

Carte scolaire

Le SNUipp54 a acté positivement la réintégration de la notion de seuils dans la gestion de la carte scolaire. Cependant, au nom de la transparence et de l'équité, la mise à disposition d'une liste exhaustive des prévisions d'effectifs par école (qui ne se limite pas au champ d'étude) reste un indicateur utile qui doit être transmis aux représentants des personnels. En revanche, l'absence de décisions aux sorties des CTSD et CDEN ne permet pas d'avoir une lisibilité sur les mesures décidées. Cela place les écoles dans une incertitude quant à l'évolution de leur structure.

Réponse de l'IA-DASEN : L'IA a réaffirmé que les seuils n'étaient qu'indicatifs et qu'il ne prenait ses décisions qu'après avoir consulté les instances (sauf CTSD et CDEN de rentrée compte tenu de la mise en œuvre immédiate des nouvelles mesures de carte scolaire). L'IA prend en compte aussi d'autres éléments pour décider d'une ouverture ou d'une ouverture : contexte géographique, population accueillie, évolution des effectifs sur plusieurs années...

Temps partiels

Le SNUipp54 estime qu'il est nécessaire de clarifier les procédures utilisées par les services quant à l'acceptation ou non d'une demande. Cette année, de nombreux collègues sont restés sans réponse (même à la rentrée) à leur demande de temps partiel. La notion administrative « si au bout de 2 mois, l'agent n'a pas reçu de réponse négative, cela est considéré comme un accord » n'a pas été transmise aux collègues.

Réponse de l'IA-DASEN : Il reconnaît que la gestion des temps partiels n'a pas été optimale. Les modifications tardives des horaires par les communes ont eu notamment des impacts sur les calculs de quotité des temps partiels. Il existe une quarantaine de quotités différentes de temps partiels sur le département.

Dans un tel contexte, le SNUipp54 estime que les personnels administratifs ne sont, d'une part pas suffisamment nombreux pour effectuer une gestion des personnels satisfaisante, et d'autre part ne disposent pas de moyens matériels, notamment numériques, adaptés. Cette situation est bien la conséquence des politiques d'austérité successives marquées par des suppressions de postes administratifs.

Autres points

Le SNUipp54 demande que le nouveau REP + du Champ le Bœuf puisse bénéficier de l'intervention d'un maître G dès cette rentrée.

Réponse de l'IA-DASEN : Il faut voir avec l'IEN qui est responsable du périmètre d'intervention de ses RASED.

Le SNUipp54 demande que les postes PDMQDC soient remplacés en cas d'absence prolongée, au même titre qu'un poste classe. Le SNUipp54 considère que ce poste n'est pas une variable d'ajustement.

Réponse de l'IA-DASEN : La priorité est donnée aux remplacements en classes.

Le SNUipp54, suite au CDEN, a de nouveau interpellé l'IA-DASEN sur la problématique du transport des enfants relevant de CLIS sur le secteur de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Le transport de ces élèves n'est plus pris en charge financièrement par la CUGN. Le représentant de la CUGN n'a toujours pas répondu, et la scolarité des enfants concernés est ainsi menacée par des décisions budgétaires unilatérales et précipitées.

Réponse de l'IA-DASEN : Suite à la recommandation du préfet, le représentant de la CUGN au CDEN a envoyé un courrier au responsable des transports pour obtenir des informations. A ce jour, il n'y a pas de réponse.

Le SNUipp54 demande que le calendrier de remplacement des directeurs d'école de 3 classes soit tenu et non victime, à moyen terme, des besoins en remplacement. Tous les directeurs 3 classes doivent pouvoir bénéficier de leurs 10 jours de décharge.

Réponse de l'IA-DASEN : Tout sera mis en œuvre pour que ce calendrier soit respecté. Les circonscriptions ont été destinataires du calendrier arrêté. Dans la mesure du possible, il s'agira du même remplaçant par classe sur les 10 jours.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp54 en cas de problème !

2) Droit syndical

RIS – Réunion intersyndicale

Le SNUipp54 rappelle qu'un cadre départemental doit être défini et non laissé à l'appréciation de chaque IEN. Le SNUipp54 souhaite aussi que l'application CirconscripT prenne en compte la participation des collègues à une Réunion d'Informations Syndicales en lieu et place d'une animation pédagogique. Les RIS sur temps de classe doivent être traitées équitablement d'une circonscription à l'autre. Ainsi, l'exercice du droit syndical doit pouvoir s'effectuer sans restriction. Les RIS du soir se déduisent de n'importe laquelle des animations pédagogiques ; cette règle doit être rappelée.

Réponse de l'IA-DASEN : Un groupe de travail avec l'ensemble des organisations syndicales se tiendra le vendredi 25 septembre pour aborder l'ensemble des points relatifs à l'exercice du droit syndical.

Déclaration de grève

Suite à la consigne nationale du SNUipp de ne plus envoyer de déclaration préalable en cas de grève, un certain nombre de collègues ont été destinataires d'un courrier les rappelant à la loi et les menaçant de « sanction disciplinaire ». Le SNUipp54 a dénoncé ces termes excessifs et a rappelé son opposition à cette procédure injuste qui ne concerne que les enseignants du premier degré.

Réponse de l'IA-DASEN : Il s'agit d'un courrier de rappel à la loi !

Note du SNUipp54 : L'IA est resté très ferme sur sa démarche...

3) Inspection

Suite à de nombreux appels relatifs aux notes d'inspection, le SNUipp54 a fait part de ses interrogations quant aux décisions de maintiens de notes ou de très faibles augmentations. Malgré un groupe de travail sur l'inspection en février, aucune CAPD n'a examiné de nouvelles dispositions sur l'évaluation des enseignants. Or toute modification éventuelle nécessiterait une information et une explication aux personnels via une circulaire départementale. D'autre part, le SNUipp54 a dénoncé des délais de retour définitif avec la note excessivement longs (retour en septembre d'inspections datant de janvier !).

Réponse de l'IA-DASEN : La grille de notation n'a pas changé, mais l'entrée est différente. Il s'agit de définir des compétences (insuffisantes, à confirmer, reconnues, affirmées, remarquables, exceptionnelles). A chaque compétence, pour chaque échelon, correspond alors une note. Lors de la prochaine CAPD, la grille de compétences, la grille de notation et le projet de note départementale seront communiqués. Dans chaque rapport d'inspection, la référence à une compétence apparaît dans la page d'en-tête.

Pour le SNUipp54, la grille a changé, de fait, sans avoir requis l'avis des représentants des personnels ! Aujourd'hui, l'augmentation de la note a souvent comme seul intérêt un passage d'échelon, donc une augmentation salariale. Cette nouvelle grille pénalise des collègues. Il reste que pour le SNUipp, la disparition de la note et la mise en place d'un autre système d'avancement d'échelon favoriserait une évaluation formative et non sommative.

4) Accueil des réfugiés

Le SNUipp54 souhaite que des conditions de scolarisation satisfaisantes soient mises en place dans le cadre d'une éventuelle arrivée importante de familles de réfugiés avec des enfants en âge d'être scolarisés. Les enseignants ne peuvent pas se retrouver seuls, sans aide, pour accueillir de manière satisfaisante les enfants dans les classes. D'autre part, à Ludres, une dizaine d'enfants de réfugiés de 3 à 6 ans ne sont pas scolarisés. Le SNUipp rappelle son attachement à une école de la République accueillante et favorisant les apprentissages pour tous, conformément à la loi.

Réponse de l'IA-DASEN : Une réunion en préfecture est prévue cette semaine. 3 villes sont éligibles dans le département pour accueillir des familles : Blainville, Baccarat et Lunéville d'ici 6 semaines, mais la population en âge d'être scolarisée n'est pas connue à ce jour. Un dispositif sera mis en place selon les besoins. Pour Ludres, il n'est pas informé de la situation.



SNUipp - FSU